Burundi : Deux ans après l’assassinat d’Ernest Manirumva, « un déni de justice »

@rib News, 07/04/2011BURUNDI : L'ASSASSINAT D'ERNEST MANIRUMVA, DÃ‰FENSEUR DES DROITS DE L'HOMME: DEUX ANS APRÃˆS, UN DÃ‰NI DE JUSTICEPublication dâ€™un rapport de mission GenÃ¨ve-Paris, le 7 avril 201
Lâ€™Observatoire pour la protection des dÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme, un programme conjoint de lâ€™Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la FÃ©dÃ©ration internationale des ligues des droits de lâ€™Homme (FIDH), publie ce jour un rapport sur la procÃ©dure judiciaire ouverte suite Ã l'assassinat, dans la nuit du 8 au 9 avril 2009, dâ€™Ernest Manirumva, vice prÃ©sident de lâ€™Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations Ã©conomiques (OLUCOME)
L'Observatoire appelle une nouvelle fois la justice burundaise Ã Ã©tablir la vÃ©ritÃ© sur les circonstances exactes de cet assassinat et Ã Ã©tablir les responsabilitÃ©s de toutes les personnes qui ont participÃ© Ã l'opÃ©ration.
AlertÃ© par la lenteur de la procÃ©dure judiciaire et par le fait que plusieurs personnes impliquÃ©es dans la conception et/ou la rÃ©alisation de l'opÃ©ration qui a conduit Ã l'assassinat du dÃ©fenseur des droits de l'Homme Ernest Manirumva nâ€™ont jamais Ã©tÃ© ni interrogÃ©es ni inquiÃ©tÃ©es en dÃ©pit de tÃ©moignages ou d'Ã©lÃ©ments de preuve les liant Ã cette affair
lâ€™Observatoire a dÃ©cidÃ© de mandater Me Damien Chervaz, avocat au barreau de GenÃ¨ve (Suisse) pour une mission Ã Bujumbura du 16 au 21 janvier 2010 aux fins dâ€™observer le procÃ¨s MinistÃ¨re public c/ Ndayizamba Hilaire et consorts visant seize prÃ©venus pour leur participation prÃ©sumÃ©e Ã lâ€™assassinat du vice-prÃ©sident de lâ€™OLUCOME. Sur la Ã©lÃ©ments recueillis lors de cette mission, le rapport de l'Observatoire revient sur la chronologie des Ã©vÃ¨nements qui ont conduit Ã l'assassinat d'Ernest Manirumva, sur les zones d'ombre de la procÃ©dure judiciaire et pointe les manquements dans la recherche des responsabilitÃ©s. Il est Ã©tabli que durant les mois prÃ©cÃ©dant son assassinat, Ernest Manirumva enquÃªtait sur une affaire portant sur un trafic au sein de l'armÃ©e et de la police nationale. L'ensemble des informations recueillies tend Ã dÃ©montrer que son assassinat est directement liÃ© Ã son enquÃªte sur cette affaire. L'Observatoire craint que les implications politiques du dossier n'entravent le bon dÃ©roulement de la procÃ©dure judiciaire. Dans un arrÃªt en date du 26 janvier 2011, la Chambre criminelle de la Cour dâ€™appel de Bujumbura se dÃ©clarait incompÃ©tente pour connaÃ®tre de lâ€™ensemble du dossier en raison de la personnalitÃ© d'un des prÃ©venus dont les faits reprochÃ©s ne sont p directement liÃ©s Ã l'assassinat. La Chambre a donc renvoyÃ© 15 des 16 prÃ©venus devant la Chambre criminelle du Tribunal de grande instance en mairie de Bujumbura, qui, Ã ce jour, n'a pas encore fixÃ© l'affaire pour jugement. Ainsi, prÃ¨s de deux ans aprÃ¨s les faits et malgrÃ© la pression constante de la sociÃ©tÃ© civile burundaise et de la communautÃ© internationale, le fond de lâ€™affaire nâ€™a toujours pas Ã©tÃ© abordÃ© par la justice burundaise. Dans son rapport, lâ€™Ob formule des recommandations aux autoritÃ©s burundaises, aux procÃ©dures spÃ©ciales du Conseil des droits de lâ€™Homme des Nations unies et de la Commission africaine des droits de lâ€™Homme et des Peuples ainsi quâ€™aux reprÃ©sentations diplomatiques prÃ©sentes au Burundi afin que justice soit enfin rendue.Par ailleurs, l'Observatoire demande aux autoritÃ©s burundaises de garantir en toutes circonstances la protection des dÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme, conformÃ©ment Ã l DÃ©claration des Nations unies sur les dÃ©fenseurs des droits de lâ€™Homme et aux autres conventions internationales ratifiÃ©es par le Burundi, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.Lire lâ€™intÃ©gralitÃ© du Rappo